

Hausse du prix des carburants - Baisse du pouvoir d'achat Les enseignant·es concerné·es



Quentin et le prix de l'Or noir !

Quentin n'est pas un jeune reporter belge. Il n'a pas non plus de chien Milou. En revanche, Quentin enseigne le français en Normandie, depuis trois ans. Non titulaire, il est ballotté chaque année d'un établissement à l'autre, au gré des postes vacants en fin d'été.

Cette année, Quentin exerce (à temps plein, il a de la chance !) sur deux établissements, distants de 35 kilomètres. Compte tenu de son lieu d'habitation, il parcourt chaque semaine un joli triangle équilatéral pour se rendre dans ses établissements. Un professeur de maths aurait sans doute apprécié cette figure géométrique. Quentin s'en fiche. En revanche, ses compétences en calcul se sont vite développées cette année : compte tenu de ces lieux d'exercice et de vie, mais également « d'emplois du temps difficiles à concilier », dicit ses chefs d'établissements, Quentin parcourt **chaque semaine 490 kilomètres** avec sa vieille Renault Mégane, diesel, qu'il n'a pas les moyens de changer (et encore moins de remplacer par une voiture électrique).

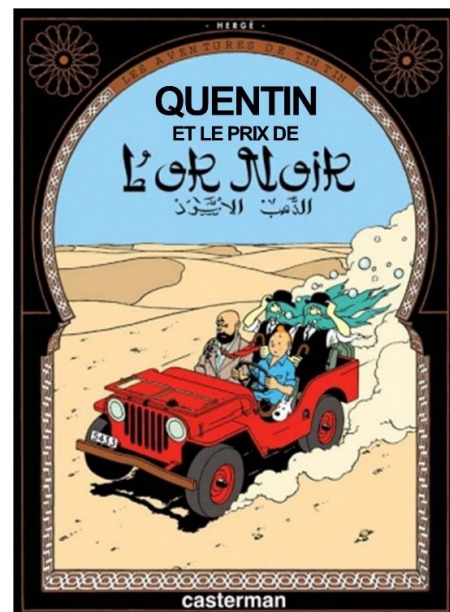
Chaque mois, **Quentin dépense donc près de 220 euros** de carburant. Ce coût représente **plus de 16 % des 1350 euros** que l'Education Nationale lui verse généreusement pour assurer ses 18 heures de cours auprès des jeunes collégiens. Bien entendu, cette somme ne tient pas compte du coût d'achat du véhicule, ni de son entretien, ni de l'assurance. **Les transports publics ne sont évidemment pas adaptés** à ces trajets entre trois petites villes mal desservies. Le Co-voiturage n'est pas non plus possible compte tenu de la dispersion géographique des lieux d'exercice et de son emploi du temps spécifique.

Bref, l'indemnité « inflation » versée en janvier pour « limiter l'impact de la hausse du prix des carburants » fut la bienvenue pour Quentin. Ces 100 euros versés sur l'année auront payé... 15 jours de route. Mieux que rien pour éteindre un incendie social, mais très insuffisant pour permettre à des jeunes enseignant·es, compétent·es et en responsabilité, d'exercer leur métier et d'en vivre dignement !

La CGT pose au niveau national la question de l'augmentation générale des salaires, indispensable.

Spécifiquement dans l'Education Nationale, et dans l'attente de cette augmentation générale, nous demandons aux rectorats **d'instaurer une réelle indemnité kilométrique** pour tou·tes les enseignant·es contraint·es de prendre leur véhicule et de parcourir des kilomètres pour se rendre au travail.

QUENTIN, et des centaines de ses collègues, pourront alors peut-être choisir de rester dans l'Education Nationale et ainsi de **vivre correctement de leur travail**, tout en formant les jeunes qui leur sont confiés.



Remboursement des frais de déplacement pour aller travailler :

C'est maintenant qu'il faut l'exiger !

« Mille milliards de mille sabords ! »

Pour l'impôt sur les revenus de 2021, le gouvernement a pris en compte l'augmentation du prix du carburant ! Les nouveaux **barèmes kilométriques** pour la prise en compte des frais réels ont été revalorisés de 10%, quand la hausse moyenne des carburants constatée sur les 12 derniers mois



est de +35% !
(au 10 mars 2022)

